

De l'idéal à la pratique : les questions d'argent^a

Catherine des Rivières-Pigeon,
Marie Brien-Bérard et Hélène Belleau

Un sujet tabou

Dans le contexte où les parents d'enfants autistes manquent à la fois de temps et d'argent, ces enjeux font-ils l'objet de discussions au sein des couples ?

Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, les difficultés vécues par les familles d'enfants autistes ne se limitent pas au seul processus individuel et psychologique visant à s'adapter à la réalité d'avoir un enfant différent. Lorsqu'un enfant reçoit un diagnostic d'autisme, la vie quotidienne de ses parents est bouleversée de différentes façons, notamment parce qu'ils perçoivent alors l'urgence de mettre en place des interventions efficaces pour soutenir leur enfant et stimuler son développement. L'un des aspects centraux de ce bouleversement — que les recherches, jusqu'à présent, n'avaient que peu documenté — concerne l'argent et le stress financier qui suit fréquemment le diagnostic. Au Québec, les familles d'enfants autistes font presque toujours face à des difficultés financières majeures qui ont des répercussions importantes sur leur vie quotidienne, sur leur bien-être et sur celui de leurs enfants. Pour comprendre la réalité des familles, et pour les soutenir efficacement, il faut donc connaître les mécanismes qui mènent à ces difficultés financières et les répercussions qu'ont celles-ci sur la vie des pères et des mères d'enfants autistes, ainsi que sur leur santé.

La recherche que nous présentons dans ce chapitre vise à décrire les enjeux financiers que connaissent les familles d'enfants autistes au Québec et à comprendre les

dynamiques qui mènent celles-ci vers un appauvrissement. Elle vise également à analyser les différentes façons dont les pères et les mères se partagent les ressources et les dépenses, notamment celles qui découlent des interventions et de l'aide requises pour l'enfant. Comme nous le verrons, le partage de l'argent au sein des couples est un sujet complexe, qui a fait l'objet de recherches, au Québec, parmi les familles ne comportant pas d'enfant autiste. Nous avons voulu savoir si ces dynamiques étaient différentes chez les familles d'enfants autistes et quelles étaient les stratégies utilisées par les parents pour faire face au stress financier majeur auquel ils sont confrontés.

Familles d'enfants autistes : travail intensif et stress financier

Notre équipe de recherche s'intéresse depuis longtemps aux difficultés vécues par les familles d'enfants autistes et nos travaux ont permis de démontrer que, parmi les facteurs qui prédisent le mieux la détresse des parents, plusieurs sont en lien direct ou indirect avec l'argent. Dans une recherche effectuée auprès de 180 parents, nous avons vu que la détresse des mères était liée aux difficultés de conciliation travail-famille, à des problèmes d'emploi, au stress financier et au fait de manquer d'une forme particulière de soutien, le soutien « instrumental », qui permet d'accéder à des ressources concrètes pour leur enfant, comme des vêtements, des jouets ou du gardiennage¹. Bref, tous ces facteurs touchent de très près aux questions d'argent.

D'autres chercheurs ont documenté la présence de difficultés financières au sein des familles d'enfants autistes. En fait, l'appauvrissement constitue malheureusement une réalité fréquente dans les familles d'enfants présentant un handicap ou de graves problèmes de santé. Cet appauvrissement est notamment lié aux difficultés que connaissent les mères devant prendre soin d'un enfant handicapé pour conserver un emploi, surtout lorsqu'il s'agit d'un poste à temps plein. Si cette situation est commune à l'ensemble des mères d'enfants différents, elle pourrait être particulièrement fréquente chez les mères d'enfants autistes : une étude américaine a en effet révélé que celles-ci avaient un revenu 56 % inférieur à celui des mères d'enfants sans problème particulier et 35 % inférieur à celui des mères d'enfants ayant d'autres types de limitations².

Notre équipe de recherche a donc élaboré un nouveau projet visant cette fois à comprendre non seulement la réalité financière des familles d'enfants autistes, mais également les dynamiques à l'origine du partage de l'argent au sein de celles-ci. Dans le contexte où les parents d'enfants autistes manquent à la fois de temps et d'argent, ces enjeux font-ils l'objet de discussions au sein des couples ?

Les conjoints tentent-ils d'équilibrer les pertes de revenu subies par les mères lorsque celles-ci quittent leur emploi ? Afin de répondre à ces questions, nous avons effectué une recherche de type qualitatif, dont les données ont été recueillies à l'aide d'entretiens avec 13 familles d'enfants autistes âgés de 4 à 10 ans.

Amour et argent : des enjeux de partage qui touchent tous les parents

Avant de présenter les résultats de cette recherche, il est utile d'exposer brièvement les connaissances acquises au cours des dernières années au sujet des dynamiques de partage de l'argent au sein des couples québécois³. L'un des constats de ces recherches concerne le caractère tabou de ces questions, notamment dans les couples, où ce sujet est fréquemment esquivé. La gestion de l'argent au sein d'une famille, c'est-à-dire les décisions concernant la manière de partager les dépenses et les revenus entre les conjoints, constitue un sujet particulièrement difficile à aborder. Cette difficulté provient du fait que la logique qui sous-tend les relations amoureuses diffère de façon importante de celle qui sous-tend les questions d'argent. L'amour, dans notre culture, est perçu comme un sentiment qui doit reposer sur la confiance, la générosité, l'altruisme, la solidarité qui s'inscrit dans la durée et la conviction selon laquelle l'union ne se terminera jamais. Dans ce contexte, les discussions financières sont vite perçues comme étant non compatibles avec l'amour, la personne qui aborderait ces sujets pouvant paraître peu généreuse, « à l'argent », voire susceptible d'envisager ou de préparer une rupture du lien amoureux³.

Ce tabou de l'argent fait obstacle aux discussions entourant la manière de partager équitablement les ressources et les dépenses entre les conjoints. Et cette équité, comme les recherches le démontrent, n'est pas toujours au rendez-vous. Un exemple fréquent est la situation où, malgré un écart de salaire entre les conjoints, les dépenses sont séparées en deux parts égales. Manifestement, la personne qui gagne le moins — souvent la femme — aura du mal dans ce contexte à assumer la part de dépenses familiales qui lui revient et à mettre de l'argent de côté. Elle risque fort de s'endetter à moyen ou à long terme. Il existe d'autres modes de gestion de l'argent : le fait de séparer les dépenses au prorata du revenu, la mise en commun de l'ensemble des revenus ou encore le système de l'allocation. Chacun de ces modes de gestion a ses avantages et ses inconvénients^b, mais il est clair que l'atteinte d'une réelle équité nécessite des discussions qui ne sont pas toujours aisées. Il est également important de souligner que, malgré l'idée répandue selon laquelle la famille constitue un « tout » en ce qui concerne l'argent, tout le monde n'a pas nécessairement le même accès à celui-ci ni le même pouvoir lorsque vient le temps de prendre des décisions à ce sujet.

Stress financier des parents d'enfants autistes : la question de l'emploi

La première question que notre recherche visait à clarifier touchait les processus qui mènent les familles d'enfants autistes au stress financier et à l'appauvrissement. Sans surprise, nous avons constaté que l'un des facteurs qui expliquent ces difficultés concerne l'emploi. Très souvent, les difficultés financières des familles sont une conséquence directe de changements en emploi et concernent les mères, le plus souvent. Dans notre recherche, la moitié des mères n'occupaient pas d'emploi ou travaillaient à temps partiel afin de disposer du temps nécessaire pour s'occuper de leur enfant autiste. Ce résultat correspond à ce que nous avons constaté lors de notre recherche quantitative, où près de la moitié des mères avaient quitté leur emploi ou diminué leurs heures de travail rémunéré dans les deux ans suivant le diagnostic de l'enfant⁴.

Il est important de souligner que ce choix était généralement perçu comme une contrainte par les mères et que plusieurs d'entre elles auraient préféré conserver leur emploi. Toutefois, elles percevaient leur situation familiale comme n'étant tout simplement plus compatible avec le fait de travailler à l'extérieur de la maison. Une mère expliquait : « L'école peut m'appeler deux ou trois fois par semaine... Je ne vois pas quel employeur va accepter que je parte tous les deux jours de mon travail ! » (Mère 1) Certaines mères avaient quitté leur emploi parce que le centre de la petite enfance où leur enfant était inscrit ne souhaitait plus l'intégrer ou parce que le service de garde en milieu scolaire constituait un milieu trop stressant pour lui.

Cette décision de quitter le marché du travail avait généralement fait l'objet de discussions entre les conjoints, mais elle s'était souvent prise rapidement, à la suite, par exemple, d'un arrêt de travail en raison d'un épuisement. Les familles n'avaient donc pas pu prévoir cette diminution du revenu familial et se retrouvaient souvent avec d'importantes factures qu'elles n'étaient pas en mesure de payer.

Un stress financier lié à des dépenses élevées

À ces problèmes financiers causés par une perte de revenu venaient souvent s'ajouter ceux liés à l'augmentation des dépenses familiales en raison du coût élevé des interventions requises pour l'enfant. Au Québec, les centres de réadaptation ont le mandat d'offrir 20 heures hebdomadaires d'intervention précoce à tous les enfants autistes âgés de 0 à 5 ans. Ce service public demeure toutefois peu accessible, le délai d'attente pour y accéder pouvant atteindre deux ans⁵. Dans ce contexte, les parents — surtout les mères — sont souvent contraints d'effectuer

eux-mêmes cette stimulation ou de se tourner vers le réseau de services privés⁵⁻⁶. Certaines interventions, comme l'orthophonie ou l'ergothérapie, ne sont tout simplement pas offertes dans le réseau public des services de santé ou d'éducation et plusieurs familles doivent avoir recours à des services spécialisés pour le gardiennage, durant une période pouvant s'étirer jusqu'à la fin de l'adolescence et même l'âge adulte. Or, les services d'intervention spécialisés en autisme sont extrêmement coûteux. À titre d'exemple, un an d'intervention précoce de type ICI⁶ peut coûter entre 15 000 \$ et 55 000 \$, et ce, uniquement pour les frais de personnel⁷.

Dans notre recherche, 12 des 13 familles participantes avaient déboursé pour des services du secteur privé. Afin de payer les sommes requises pour ces services, souvent facturés plus de 100 \$ la séance, les familles étaient contraintes de mettre en péril leur sécurité financière. Par exemple, certains parents avaient diminué les dépenses liées à des sorties ou à leurs vacances familiales, mais d'autres avaient dû puiser dans leurs épargnes personnelles et certaines avaient même été jusqu'à réhypothéquer leur maison ou avaient fait faillite.

Même lorsque les familles possédaient des assurances, les montants versés ne couvraient qu'une petite proportion du coût total engendré par le recours aux services privés. Il en était de même pour les aides financières pour enfants handicapés, qu'il s'agisse des subventions, des prestations, des déductions fiscales ou des crédits d'impôt. Ceux-ci n'étaient pas suffisants pour couvrir les frais et certaines familles n'y avaient tout simplement pas accès. Une mère mentionnait ainsi ne pas avoir pu recevoir la prestation réservée aux parents d'enfants handicapés, car les limitations de sa fille n'avaient pas été jugées suffisamment sévères pour obtenir ce supplément : « L'aide financière pour les enfants handicapés... Elle n'est pas assez handicapée, ma fille, pour avoir l'allocation. » (Mère 9)

De plus, les démarches requises pour accéder à ces aides financières étaient souvent difficiles : les parents devaient remplir divers formulaires et obtenir l'attestation d'un professionnel confirmant le handicap de l'enfant. Des parents ont dû déboursier des frais, payés directement au médecin, pour que celui-ci remplisse le formulaire nécessaire à l'obtention d'une prestation financière. Quant aux déductions fiscales qui peuvent s'appliquer sur les coûts des services spécialisés, celles-ci ne sont avantageuses que pour les familles qui payent beaucoup d'impôts.

Une perte d'autonomie financière pour les mères

Dans les familles ayant participé à notre étude, ce sont des mères, et non des pères, qui ont soit quitté leur poste, soit diminué leurs heures de travail rémunéré. Ces changements n'avaient pas uniquement pour effet de diminuer le revenu familial :

ils entraînaient souvent une perte d'autonomie financière pour les femmes. En effet, alors que la réduction de leurs heures ou l'arrêt de leur travail rémunéré avait souvent fait l'objet de discussions au sein des couples, sous l'angle notamment des avantages pour la famille et l'enfant, l'impact financier de ce changement était rarement abordé. Ni la réduction des ressources financières résultant de cette situation ni les répercussions de ces changements sur l'autonomie financière des mères n'étaient généralement discutées. Par conséquent, dans de nombreux cas, aucune stratégie n'avait été mise en place pour pallier la perte du revenu des mères.

Par exemple, une mère de notre étude vivait une situation financière stressante depuis qu'elle avait changé d'emploi en raison des difficultés de son enfant. Elle n'avait pas accès au revenu de son conjoint. Comme ce couple utilisait un mode de gestion basé sur le partage des dépenses moitié-moitié — indépendamment des écarts de revenus —, cette mère s'appauvrisait davantage que son conjoint : « J'ai fait une consolidation de dettes l'année passée. Je gagne entre 28 000 \$ et 30 000 \$, et [mon conjoint] autour de 70 000 \$. Il n'arrive pas à comprendre qu'il fait deux fois mon salaire... Et il voudrait qu'on paye moitié-moitié... Je ne suis pas capable. » (Mère 9)

Dans certaines familles, l'organisation des ressources financières a été modifiée à la suite de la perte de revenu des mères. Dans l'exemple suivant, cette réorganisation visait notamment à simplifier la gestion de l'argent : « Pendant longtemps, on a eu chacun notre compte bancaire, en plus d'un compte conjoint. Depuis un an, on a tout mis ensemble, parce que moi, je n'avais plus de revenu. Pour simplifier la gestion de nos finances, on a un seul compte maintenant. » (Mère 12)

Ce mode de gestion basé sur la mise en commun des ressources financières a permis de maintenir l'autonomie financière de cette mère malgré son absence de revenu, en plus d'être une façon de reconnaître et de valoriser le travail domestique et de soin qu'elle effectue. Cette organisation financière était d'ailleurs préconisée par plusieurs des couples que nous avons rencontrés. Or, même dans ces familles qui semblent en apparence partager l'ensemble des ressources financières, on constate que des inégalités peuvent tout de même survenir. Cette situation résulte du fait que la personne qui gagne l'argent se sent plus libre de le dépenser que celle qui n'a pas de revenu. C'est le phénomène du « marquage de l'argent »^d. Ainsi, même si le couple a une vision collective de l'argent et que les mères ont techniquement accès aux ressources financières ou au compte de leur conjoint, la provenance de l'argent n'est jamais oubliée et cela se manifeste dans des inégalités réelles, bien que partiellement cachées.

Ainsi, les mères qui avaient accès à l'ensemble des ressources financières de la famille semblaient faire moins de dépenses personnelles que leur conjoint.

Une forme d'abnégation

« Souvent, quand je vais acheter quelque chose pour mon fils, je me dis : “ Ah ! Je vais aussi prendre quelque chose pour ma fille ! ” Je dépense plus pour les membres de ma famille que pour moi. Alors que mon conjoint, ce pour quoi il dépense le plus, ce sont ses dîners, parce qu'il mange toujours au restaurant... » (Mère 5)

Il est possible que ces mères ne se sentent pas à l'aise de dépenser pour elles-mêmes parce que l'argent provient du salaire de leur conjoint et qu'elles veulent éviter de se sentir redevables envers lui.

Les mères dépensent davantage pour la famille même si elles ont peu d'argent

Un constat important qui émane des résultats de notre étude concerne la façon dont les mères utilisent l'argent auquel elles ont accès. Très souvent, elles collectivisent leur argent pour la famille, c'est-à-dire qu'elles utilisent leur argent au bénéfice de la famille ou de leurs enfants plutôt que pour répondre à leurs besoins personnels. Ainsi, les mères étaient nombreuses à déboursier et même à s'endetter personnellement pour que leur enfant autiste ait accès à des services dispensés par le secteur privé. Une mère illustre cette situation : « À la fin de l'année, j'ai payé une orthopédagogue parce que l'école ne faisait rien... [...] Je me suis endettée ! » (Mère 9)

Plusieurs raisons peuvent être invoquées pour expliquer le fait que ce sont souvent les mères qui déboursent pour payer les services spécialisés. Étant plus impliquées dans l'éducation de leur enfant, il est possible qu'elles aient davantage conscience des besoins de soutien de ce dernier. De plus, comme elles effectuent une plus grande proportion du travail domestique et de soin requis par l'enfant, elles pourraient percevoir cette aide comme une dépense personnelle, car l'intervention a concrètement pour effet de les soulager d'une tâche qu'elles auraient autrement à faire. D'ailleurs, lors des entretiens, les pères soulignaient moins fréquemment l'importance de dépenser pour des services au privé, et plusieurs ne semblaient même pas avoir conscience de l'ampleur des coûts que les services engendraient.

Le revenu familial... un indicateur biaisé de la réalité financière des mères

Pour évaluer le niveau de richesse d'une famille, le revenu familial est l'indicateur le plus fréquemment utilisé. Or, nous avons constaté que celui-ci pouvait masquer de grandes inégalités dans le couple. Un revenu familial élevé pouvait notamment contribuer à creuser ces inégalités. En effet, un peu moins de la moitié des familles qui ont participé à notre recherche avaient un revenu familial supérieur à 100 000 \$. Toutefois, certaines mères vivant dans ces familles aisées se trouvaient malgré tout dans une situation de grande précarité. De plus, nous avons constaté que lorsque le revenu familial était élevé et la famille, relativement aisée, les discussions sur l'argent étaient moins nombreuses, ce qui créait des flous dans l'organisation des finances. Par exemple, dans une famille où les deux conjoints travaillent, les discussions sur l'organisation des finances peuvent être évitées. L'une des mères de l'étude a constaté durant l'entrevue qu'il existait, au sein de son couple, un flou entourant la contribution de chacun aux dépenses communes et qu'elle déboursait probablement une part plus importante de son revenu dans les dépenses familiales que son conjoint : « Au point de vue financier, c'est un peu confus. Tu sais, qui paye quoi... Ça marche bien, mais... c'est n'importe quoi ! [En s'adressant au père] Tu payes plus, mais tu fais un plus gros salaire ! Sais-tu combien [tu payes] de plus ? On ne le sait pas ! » (Mère 2)

Un revenu familial élevé peut également pénaliser les mères qui ont un faible revenu si les conjoints gèrent leurs finances de façon séparée puisque les déductions fiscales pour les soins médicaux et certaines aides financières gouvernementales varient selon le revenu familial. Par exemple, une mère de notre étude qui avait un revenu personnel faible et un revenu familial élevé recevait peu d'allocations familiales. Elle n'avait toutefois pas accès au revenu de son conjoint et devait assumer seule l'ensemble des dépenses liées à sa fille. Les politiques gouvernementales considèrent que chaque conjoint a accès au même niveau de ressources financières. Toutefois, nos résultats indiquent que cela n'est pas toujours le cas.

Des conséquences à long terme

Il est clair que les familles d'enfants autistes s'appauvrissent avec le temps en raison des coûts élevés des services requis et de la difficulté, pour les mères, de conserver un travail rémunéré. Cette réalité affecte l'ensemble des membres de la famille, qu'il s'agisse du père, de la mère ou des enfants. Toutefois, les dynamiques conjugales de gestion de l'argent que notre recherche a permis de révéler indiquent que la répercussion de cet appauvrissement est plus marquée pour les mères, surtout si cette trajectoire d'appauvrissement se poursuit dans le temps. Les effets à long terme de cette précarité financière peuvent être désastreux

pour elles, notamment en cas de séparation. Plusieurs couples de notre étude ont rapporté vivre d'importantes difficultés conjugales et certains ont même envisagé la rupture. Dans l'éventualité où celle-ci surviendrait, les mères qui ne sont pas mariées et qui sont peu investies dans le marché du travail seraient très à risque financièrement, considérant qu'elles ne sont pas protégées par les lois du mariage. En effet, en cas de divorce, la valeur des biens qui font partie du patrimoine familial (résidence[s], véhicule[s], meubles, régimes de retraite...) est séparée en parts égales entre époux, et l'époux ayant le plus faible revenu peut être admissible à recevoir une pension alimentaire pour lui-même, ce qui n'est pas le cas des couples en union libre. Ces derniers peuvent avoir droit à une pension alimentaire pour les enfants seulement. C'est le risque auquel se sont exposées quelques mères de l'étude, comme l'illustre l'extrait suivant : « J'ai déclaré faillite, et c'était en lien avec ma séparation. [...] Parce que ça m'a coûté cher, repartir à neuf, acheter un nouveau frigo, devoir tout acheter... [...] » (Mère 11)

Les mères qui quittent leur emploi pour s'occuper de leur enfant font donc un geste qui aura des répercussions majeures sur leur carrière actuelle, mais aussi future. Dans le cas où ces mères voudraient retourner sur le marché du travail, elles risquent de se retrouver en bas de l'échelle salariale, d'obtenir un poste présentant peu d'avantages sociaux et de retarder leur départ à la retraite. Souvent, les mères sont contraintes d'accepter des emplois précaires et en deçà de leurs qualifications. De plus, dans de nombreuses institutions, l'échelle salariale est calculée en fonction du nombre d'années d'expérience et les congés sans solde ne sont pas comptabilisés. Enfin, ces mères auront beaucoup moins d'épargnes et de revenu de pension pour leur retraite que leur conjoint. L'idée implicite que le changement dans la situation d'emploi des mères sera temporaire explique possiblement le fait que les couples discutent rarement des impacts à long terme de celui-ci. Cette idée, malheureusement, est probablement erronée.

Une famille participant à notre étude a fait exception à cette règle selon laquelle les répercussions financières à long terme ne font pas l'objet de discussions. Ces conjoints n'étaient pas mariés, mais ils étaient visiblement très conscients des risques que leur statut conjugal constituait pour la situation financière de la mère. Ce couple a donc mis en place des stratégies pour conserver l'autonomie financière de la mère et équilibrer l'épargne entre les conjoints : « Il veut compenser les deux années où je n'ai pas travaillé [car j'étais en congé de maternité]. Je n'ai pas fait d'argent pendant deux ans, alors je dois mettre 10 000 \$ à 20 000 \$ dans mon REER^e pour plus tard. Le but est qu'on ait tous les deux le même niveau de richesse si on en venait à se séparer, puisqu'on n'est pas mariés. » (Mère 10)

Malgré cet exemple encourageant, beaucoup de travail reste à accomplir pour mettre en lumière les inégalités et favoriser un meilleur partage des ressources financières entre conjoints, dans le but d'éviter que les mères d'enfants autistes s'appauvrissent à court, moyen et long terme.

Contre l'appauvrissement des familles et parler d'argent !

Les dynamiques vécues au sein de ces familles sont similaires, à certains égards, à celles des familles d'enfants n'ayant pas de problèmes de santé. Au Québec, l'arrivée d'un enfant conduit de nombreuses femmes à réduire leur temps de travail pour prendre soin de la famille, alors que les hommes ont plutôt tendance à augmenter leurs heures de travail rémunéré. Les écarts de revenus se creusent alors entre les conjoints³. De même, plusieurs auteurs ont signalé que la nature des dépenses et les modes de gestion diffèrent selon le genre : les femmes payent davantage pour le quotidien et tendent à collectiviser leur revenu lorsqu'elles gagnent plus que leur conjoint. Ce qui distingue véritablement les parents d'enfants autistes des autres parents est l'ampleur du phénomène. Les heures devant être consacrées à ces enfants sont beaucoup plus nombreuses, le coût des services est très important et la période passée hors du marché du travail est plus longue pour les mères. Dans l'éventualité d'une rupture, ces dernières sont à risque de se retrouver dans une situation très précaire à court et à long terme si elles ne sont pas mariées. Il est donc crucial, pour ces familles, de faire une meilleure planification financière et d'aborder concrètement la question du partage de l'argent.

Les résultats de notre recherche montrent donc l'urgence d'élaborer des pistes d'action pour contre non seulement le phénomène d'appauvrissement des familles d'enfants autistes, mais également celui de la précarisation des mères au sein de ces familles. Tout d'abord, l'accès aux services pour ces enfants devrait être facilité, ce qui aurait pour effet de favoriser le maintien des mères en emploi et de réduire le risque qu'elles et leur famille se retrouvent dans une situation financière difficile. Une réflexion sur le caractère inadéquat de la notion de « revenu familial » pour le calcul des prestations dans un contexte comme celui des familles d'enfants autistes devrait être entreprise par l'appareil étatique, ainsi qu'une réflexion sur les actions législatives possibles pour protéger les couples en union de fait.

Notes

- a. Ce chapitre présente les résultats d'une recherche publiée à l'origine dans l'article de Brien-Bérard, M., des Rivières-Pigeon, C. et Belleau, H. (2018). « De l'idéal à la pratique : les partages de temps et d'argent de parents d'enfants ayant un trouble du spectre de l'autisme ». *Recherches féministes*, 31, 1 : 199-217.
- b. Nous invitons les lectrices et lecteurs désirant en savoir davantage à consulter le livre suivant : Belleau, H. et Lobet, D. (2017). *L'amour et l'argent : guide de survie en 60 questions*, Montréal : Éditions du remue-ménage.
- c. ICI est l'acronyme utilisé au Québec pour désigner l'intervention comportementale intensive précoce, ou Early Intensive Behavioral Intervention (EIBI) en anglais.
- d. Zelizer, V.A. (1989). « The Social Meaning of Money : Special Monies ». *American Journal of Sociology*, 95 : 342-377. Belleau, H. et Proulx, R. (2010). « Équilibre et déséquilibre des comptes amoureux contemporains : le revenu familial remis en question ». *Recherches familiales* (7) : 85-101.
- e. Le REER est l'acronyme utilisé pour désigner le Régime enregistré d'épargne-retraite, un régime complémentaire de retraite qui est partiellement défiscalisé.

Références

1. Courcy, I. et des Rivières-Pigeon, C. (2013). « Déterminants sociaux de la santé et symptômes dépressifs chez les mères de jeunes enfants ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) ». *Revue canadienne de santé mentale communautaire*, 32, 3.
2. Cidav, Z., Marcus, S.C. et Mandell, D.S. (2012). « Implications of Childhood Autism for Parental Employment and Earnings ». *Pediatrics*, 129 (4), 617-623.
3. Belleau, H. et Lobet, D. (2017). *L'amour et l'argent : guide de survie en 60 questions*. Montréal : Éditions du remue-ménage.
4. Courcy, I. et des Rivières-Pigeon, C. (2014). « L'emploi, le travail et l'“ ouvrage ” », dans *Autisme et TSA : quelles réalités pour les parents au Québec ?* Québec : PUQ.
5. Protecteur du citoyen. (2009). *Pour une meilleure continuité dans les services, les approches et les rapports humains*. Rapport spécial sur les services gouvernementaux destinés aux enfants présentant un trouble envahissant du développement. Québec : Le protecteur du citoyen.
6. Dionne, C. et coll. (2012). *L'intervention comportementale intensive (ICI) au Québec : portrait de son implantation et mesure de ses effets chez l'enfant ayant un trouble envahissant du développement, sa famille et ses milieux*. Rapport no 145060. Trois-Rivières : Université du Québec à Trois-Rivières.
7. Norris, S., Paré, J.R. et Starky, S. (2006). *L'autisme infantile au Canada : questions relatives à l'intervention comportementale*. No PRB 05-93F. Canada : Bibliothèque du Parlement.